

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20150409-2015_B154-DE
Date de télétransmission : 16/04/2015
Date de réception préfecture : 16/04/2015



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 9 AVRIL 2015
PRÉSIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_B154

OBJET : Développement économique et emploi - Tourisme et promotion du territoire - Achat de prestations de communication dans le cadre du Salon des Journées des Plantes d'Albertas

Le 9 avril 2015, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des Fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 3 avril 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Étaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puylobier – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MALLIÉ Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(e)s avec pouvoir :

JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues, donne pouvoir à ALBERT Guy

Excusé(e)s :

AMIÉL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde

Monsieur Georges CRISTIANI donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 9 AVRIL 2015

Rapporteur : Georges CRISTIANI

Politique publique : Développement économique et emploi

Thématique : Tourisme et promotion du territoire

Objet : Achat de prestations de communication dans le cadre du Salon des Journées des Plantes d'Albertas

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

La CPA souhaite, comme les années précédentes, être partenaire des Journées des Plantes d'Albertas qui se dérouleront à Bouc-Bel-Air du 22 au 24 mai 2015.

Il est proposé l'achat de prestations de communication pour un montant total de 26 400 € TTC dans le cadre d'une procédure adaptée, en application des articles 28 et 35 II 8 du Code des Marchés Publics.

Exposé des motifs :

Pour la dixième année consécutive, la Communauté du Pays d'Aix compte poursuivre son partenariat lors des *Journées des Plantes d'Albertas* qui se dérouleront à Bouc-Bel-Air les 22, 23 et 24 mai 2015.

Avec 18 500 visiteurs pour l'édition 2014 et 160 pépiniéristes et artisans présents, ce rendez-vous annuel des amateurs de plantes méditerranéennes et de jardins de qualité est devenu une manifestation de référence dans le pays d'Aix.

Il est à noter qu'en 10 ans le nombre de visiteurs est passé de 12 000 à 18 500, soit une progression de 54%.

Le succès de cet événement confirme la volonté pour la CPA d'être présente et visible en tant que partenaire principal par la mise en place d'un grand stand installé à l'entrée principale du salon. Cet emplacement de premier choix permettra à notre institution d'apporter et de soutenir auprès du public sa stratégie de communication autour de la qualité de vie dans le Pays d'Aix et ses actions dans le domaine du développement durable.

Montant du marché et description des prestations attendues :

Le montant initial demandé par l'organisateur s'élève à 30 000 € TTC.

Le montant des prestations après négociation est fixé à 26 400 € TTC.

La SARL « Les Jardins d'Albertas » devra pour cela mettre en place l'organisation nécessaire et améliorée pour atteindre les niveaux de qualité requis par le marché, à savoir :

- **Un stand** sous tente avec plancher de 50 m² situé à l'entrée principale, équipé d'un espace accueil composé d'un comptoir, de 2 tabourets hauts, de 4 tables et 10 chaises, (2 tables et 6 chaises en 2014) d'un présentoir sur pied, d'une structure murale à l'intérieur pour disposer quelques affiches ainsi que des plantes décoratives.
- **Mise à disposition d'un emplacement pour la Direction de l'Environnement** de la Communauté du Pays d'Aix pour une campagne d'information sur la collecte des déchets.
- **Visibilité de la CPA sur la manifestation :**
 - Présence de 2 banderoles CPA au niveau du portail d'entrée et de 2 banderoles CPA le long de la D8,
 - présence du logo CPA avec la mention « partenaire principal » sur un panneau de remerciement des partenaires à l'entrée et à la sortie,
 - bannière sur la page d'accueil du site internet des Jardins d'Albertas (72 000 pages vues en 2014) pour promouvoir un ou plusieurs actualités de la CPA. (nouveau par rapport à 2014).

- **1800 invitations** à une journée au choix, valables pour 1 personne (+ 200 par rapport à 2014).
- **20 badges** d'accès officiels valables pour 2 personnes comprenant l'accès au cocktail du vendredi 22 mai 2015, au dîner champêtre du vendredi 22 mai et donnant accès à la manifestation sur les 3 jours.
- **40 invitations pour les membres du Bureau** pour l'inauguration de l'événement le vendredi 22 mai 2015 (nouveau par rapport à 2014).

Du fait de cette exclusivité, la CPA doit effectuer cet achat dans le cadre d'une procédure adaptée passée sans publicité ni mise en concurrence, en application de l'article 35 II 8 du Code des Marchés Publics.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code des Marchés Publics et notamment les articles 28 et 35 II 8 ;

VU la délibération n°2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014, modifiée, déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment de prendre toute décision concernant la conclusion et l'autorisation de signer des marchés et des accords cadres de travaux, de fournitures et de services, passés selon une procédure formalisée ainsi que toute décision concernant leurs avenants et tous contrats relevant de la commande publique (à l'exception des marchés subséquents d'accords cadres passés selon une procédure formalisée et des délégations de services publics), lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU l'avis de la Commission Ressources et Moyens en date du 25 mars 2015 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'achat de prestations de communication à la SARL « Les Jardins d'Albertas » pour un montant total TTC de 26 400€ par voie de marché public répondant aux conditions des articles 28 et 35 II 8 du Code des marchés publics ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à l'exécution de la présente délibération et notamment les documents contractuels liés à ce marché ;
- **DIRE** que la dépense correspondante sera imputée au budget de la Direction de la Communication et du Numérique – Fonction 023 Nature 611 – qui dispose des crédits suffisants.

OBJET : Développement économique et emploi - Tourisme et promotion du territoire - Achat de prestations de communication dans le cadre du Salon des Journées des Plantes d'Albertas

VU la délibération n°2014_A088 du 22 mai 2014, modifiée, portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



15 AVR. 2015